



**FAMILY SERVICES OTTAWA
SERVICES À LA FAMILLE OTTAWA**

PROGRAMME DE RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES DIFFÉRENDS (REJD)

Travaillez-vous actuellement avec une des sociétés de l'aide à l'enfance?

Comment la CONCERTATION FAMILIALE (CF) (Family Group Conferencing – FGC) peut-elle vous aider?

- La coordonnatrice ou le coordonnateur de la CF est hautement qualifié et ne travaille pas pour votre société d'aide à l'enfance.
- La coordonnatrice ou le coordonnateur de la CF est impartial, ne prend pas de décisions pour vous ni ne vous juge.
- Chaque membre de votre groupe familial travaille ensemble pour aider à formuler un plan d'action pour vos enfants.
- La CF prend en compte la voix de chacun, même celle des enfants, et les valorise.
- Il s'agit d'un processus facultatif.
- Il n'y a aucun coût pour vous.
- La CF peut aider à réduire votre temps devant les tribunaux.

Comment la **CONCERTATION FAMILIALE (FC)** peut-elle vous aider?

La concertation familiale (CF) est une façon de réunir vos amis et vos parents pour aider à formuler un plan d'action pour vos enfants.

Le programme de REJD vous donne, ainsi qu'à votre famille, l'occasion de travailler ensemble dans le but de prendre des décisions concernant la garde de vos enfants. Le programme peut être mis en place avant la participation du tribunal ou pendant le processus judiciaire.

La **concertation familiale (CF)** est une façon de réunir vos amis et vos parents pour aider à formuler un plan d'action pour vos enfants.

<https://www.georgehullcentre.on.ca/family-group-conferencing-ontario-provincial-resource>

Par où commencer?

Demandez à votre travailleuse ou travailleur social d'envisager une orientation. Une fois l'orientation faite, le programme de REJD avisera le Bureau de l'avocat des enfants qui pourra nommer un avocat afin de s'assurer que la voix de votre enfant ou jeune est prise en compte. Le programme de REJD entre ensuite en contact avec une coordonnatrice ou un coordonnateur pour amorcer le processus.

*Tous les coordonnateurs et coordonnatrices de CF sont des membres de la liste de la médiation familiale provinciale de l'Ontario (Ontario Provincial FGC Roster).

<https://www.georgehullcentre.on.ca/ontario-family-group-conferencing-coordinator-roster>

La coordonnatrice ou le coordonnateur de concertation familiale (CF) rencontre la SAE, vous rencontre et rencontre votre famille individuellement, pour faire la mise au point sur :

- La façon dont la CF fonctionne et ce à quoi vous devez vous attendre au cours du processus.
- L'objectif et les détails de la rencontre.
- Où et quand aura lieu la rencontre.

Journée de la concertation CF (en trois parties)

- **1^{re} partie — accueil et présentations**
- Tout le monde se présente et passe en revue l'objectif de la rencontre.
- **2^e partie — temps réservé à la famille**
- il s'agit du temps durant lequel le groupe familial est laissé seul pour mettre au point son plan d'action pour ses enfants.
- **3^e partie — examen du plan d'action**
- Il s'agit du partage de votre plan avec l'ensemble du groupe et de la discussion pour parvenir à une entente.

Que se passe-t-il après la concertation?

Une copie par écrit du plan d'action final sera envoyée à chaque participante et participant dans les 10 jours qui suivent la concertation.

Vous et votre famille travaillerez avec votre travailleuse ou travailleur social pour mettre le plan d'action à exécution.

Questions les plus fréquemment posées

Et si je changeais d'avis?

La concertation familiale est un processus facultatif et personne n'est tenu d'y participer. *À tout moment, vous avez le droit d'y mettre fin.*

Et si la concertation familiale ne se conclut pas par une entente?

- Si aucune entente n'est conclue, le cas se poursuit comme avant son orientation.

La concertation familiale coûte-t-elle quelque chose à la famille?

- Il s'agit d'un service gratuit pour les familles. Ce programme est subventionné par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.